

# Après la mobilité

mardi 19 mars 2019, par [webmaster2](#)

Notre établissement s'engage à utiliser les documents Europass afin de reconnaître les résultats obtenus par les étudiants dans le cadre de leurs activités lors de leur mobilité de stage. Les étudiants sont encouragés à les mentionner dans la mise à jour de leur CV Europass et à compléter leur passeport de langues.

De son côté, l'établissement contacte le Centre National Europass avant la mobilité des participants pour obtenir le document Europass mobilité et ainsi inscrire dans un document officiel signé par le lycée et l'entreprise d'accueil la période de stage avec les aptitudes et compétences acquises (le lycée utilise la procédure dans le cadre de mobilités de la formation professionnelle).

L'établissement délivre le Supplément au diplôme Europass sous condition de réussite au Brevet de Technicien Supérieur (120 crédits ECTS) ; ce document signé par le chef d'établissement fait mention de la période de stage effectuée en Europe en décrivant le programme et en donnant les références de l'entreprise d'accueil.

Pour comprendre la notation de l'établissement, l'échelle locale est clairement expliquée (avec une répartition statistique des notes) ; cette mention assure la transparence dans les qualifications de l'étudiant pour une mobilité professionnelle en Europe.

Dans l'espace du site internet dédié à la politique d'internationalisation et au programme Erasmus+, l'établissement valorise les résultats obtenus par les participants à la mobilité (reportage, présentation, articles).

Ces publications sont envoyées à la Délégation Académique aux Relations Internationales et à la Coopération pour une diffusion académique (site internet) et aux organes de presse locaux. D'autres moments permettent également la valorisation : journées portes ouvertes, participation à des forum d'information sur les métiers (Métierama, Salon de l'étudiant).